*Rayer les mentions inutiles

I N D U S T R Ι E D E L A \mathbf{C} O N S T R U C T Ι O N



Loi sur les relations industrielles (L.R.N.-B., chap. I-4)

DEMANDE DE DÉCLARATION PORTANT RÉSILIATION DES DROITS DE NÉGOCIATION PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DIVISION DE LA CONSTRUCTION

Entre:		le requérant,			
		-et-			
		le défendeur.			
Le reque demande	Le requérant, conformément à l'article de la loi, présente à la Commission du travail et de l'emploi une demande de déclaration portant				
*que le c	léfendeur	ne représente plus les salariés de l'unité de négociation dont il est l'agent négociateur .			
		OU			
*que le conventi		n'était pas habilité à représenter les salariés de l'unité de négociation au moment de la signature de la			
Déclarat	ion du req	uérant:			
1.	a)	Nom du requérant:			
	b)	Adresse:			
	c)	Adresse aux fins de signification:			
2.	a)	Nom du défendeur:			
	b)	Adresse:			
	c)	Adresse aux fins de signification:			

*3.	(Si le requérant n'est pas l'employeur)		
	a)	Nom de l'employeur des salariés visés par la demande:	
	b)	Adresse de l'employeur:	
	*c)	Si l'employeur est membre d'une organisation d'employeurs visée par la demande, nom de l'organisation:	
	*d)	Adresse de l'organisation:	
	*e)	Adresse aux fins de signification:	
*4.	(Si le r	equérant est l'employeur et membre d'une organisation d'employeurs visée par la demande) Nom de l'organisation:	
	b)	Adresse aux fins de signification:	
5.		ption détaillée de l'unité de salariés dont le défendeur est l'agent négociateur. Indiquer, s'il y a lieu, la municipalité ou one géographique visée:	
6.	Nombi	re approximatif de salariés dans l'unité décrite au numéro 5.	
*7.		le cas d'une demande présentée en application du paragraphe 42(1) de la loi par un requérant au titre de ce paragraphe) uérant inclut ce qui suit:	
	a)	les documents par lesquels les salariés de l'unité de négociation ont signifié volontairement leur appui à la demande ou leur désir de ne plus être représentés par le défendeur; et	
	b)	la déclaration suivante appuyant la demande:	

^{*}Rayer les mentions inutiles

	I e rea	Le requérant inclut ce qui suit:			
	a)	les documents par lesquels les salariés ont signifié volontairement leur appui à la demande ou leur désir de ne plus être représentés par le défendeur; et			
	b)	la déclaration suivante appuyant la demande:			
*9.	(Dans	le cas d'une demande présentée en application du paragraphe 23(2) de la loi par un requérant au titre de ce paragraphe)			
	Le req	uérant inclut ce qui suit:			
	a)	les documents par lesquels les salariés ont signifié volontairement leur appui à la demande ou leur désir de ne plus être représentés par le défendeur; et			
	b)	la déclaration suivante appuyant la demande:			
*10.		(Dans le cas d'une demande présentée en application du paragraphe 23(1) ou (2) de la loi par un requérant au titre du paragraphe 23(6))			
	Le req	Le requérant inclut ce qui suit:			
	a)	la preuve qu'il existe un doute sérieux quant à savoir si le *syndicat *conseil syndical est appuyé ou non par la majorité des salariés de l'unité ou s'il a leur appui volontaire; et			
	b)	la déclaration suivante appuyant la demande:			
*11.	(Dans le cas d'une demande présentée en application du paragraphe 23(1) ou (2) de la loi par un requérant au titre du paragraphe 23(7))				
	Le req	Le requérant inclut ce qui suit:			
	a)	les documents par lesquels les salariés ont signifié volontairement leur appui à la demande ou leur désir de ne plus être représentés par le défendeur; et			
	b)	la déclaration suivante appuyant la demande:			

-3-

(Dans le cas d'une demande présentée en application du paragraphe 42(2) de la loi par un requérant au titre de ce paragraphe)

^{*}Rayer les mentions inutiles

*12.	(Si le consentement à la demande présenté en application du paragraphe 23(8) de la loi obligatoire) Le requérant présente une demande de résiliation anticipée du droit de négociation et fait valoir les éléments suivants à l'appui de sa demande:
*13.	(Dans le cas d'une demande présentée en application de l'article 24, 25, 26, ou 29 de la loi) Le requérant fait les observations suivantes à l'appui de la demande présentée en vertu de l'article:
*14.	Déclarations du requérant relatives aux conditions stipulées dans chacun des paragraphes de l'article 30 de la loi:
*15.	Autres déclarations pertinentes:
*16.	Pages additionnelles annexées
	a) Nombre de pages:
	b) Numéros faisant l'objet de renseignements complémentaires:
*17.	Outre la signification normale des documents relatifs à la présente, le requérant demande que copie soit envoyée aux personnes suivantes (nom et adresse):
Fait à _	, le
	(signature et fonctions)
	(signature et fonctions)

N.B. La présente formule doit être remplie et signée conformément aux dispositions de la loi et des règles de la Commission.

FORMULE RÉSERVÉE À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

^{*}Rayer les mentions inutiles